



Les étapes pour organiser des obsèques

➔ Constatation du décès par un médecin

- À domicile : la famille doit contacter un médecin.
- En établissement (hôpital, maison de retraite) : le personnel s'en charge.

➔ Prise de contact avec les pompes funèbres

- Choisissez l'entreprise de pompes funèbres qui vous accompagnera.
- Cette étape peut avoir été anticipée en cas de prévoyance obsèques

➔ Rendez-vous de présentation et préparation

Un du cercueil, fleurs, faire-part, type de cérémonie, etc.

- Accompagnement pour les démarches administratives.
- Élaboration d'un **devis complet**.
- Signature des **documents officiels** et confirmation des prestations.

➔ Avant la cérémonie

- **Transfert du défunt** au funérarium si nécessaire.
- **Toilette mortuaire** ou **soins de conservation** (thanatopraxie) selon vos souhaits.
- L'entreprise effectue toutes les **démarches administratives** : déclaration du décès, autorisations (inhumation, crémation), réservation de lieux, etc.

➔ Préparation de la cérémonie

- **Cérémonie religieuse** : organisation avec la paroisse ou **Cérémonie civile** : préparation avec les pompes funèbres.
- Envoi des **invitations** (faire-part, email, messagerie...), rédaction éventuelle de **discours** par les proches et préparation des **travaux de cimetière** en cas d'inhumation.

➔ Le jour des obsèques

- Recueillement auprès du défunt avant la mise en bière.
- Départ en convoi vers le lieu de cérémonie (église, crématorium, cimetière...).
- **Déroulement de la cérémonie** selon les souhaits exprimés, **inhumation** ou **crémation**.

• Temps de partage possible avec vos proches après la cérémonie (collation).